

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 4 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 13
-AYANT DONNE POUVOIR : 6

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Louis GARNIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy Tarentaise)
Monsieur Jean-Luc PENNA (Sééz)
Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Séverine FONTAINE, Monique GRANIER, Maud VALLA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Messieurs Jean-Luc CRETIER (pouvoir à Jacqueline POLETTI), Laurent HANICOTTE, Éric MINORET, Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Patrick MARTIN, Olivier PETIT (pouvoir à Alain EMPRIN), Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

2017-73 INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Le Président indique qu'il convient de fixer le taux d'indemnité de conseil alloué à Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Maurice. Il rappelle que l'assemblée délibérante peut fixer un taux variant de 0 à 100%.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **SOLLICITER** le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil.
- **FIXER** au taux maximum (100%) le montant des indemnités du Trésorier jusqu'à la fin du mandat du conseil communautaire de la Communauté de communes de Haute Tarentaise ou au départ de Monsieur Ludovic BALTU, actuel Trésorier.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

